COMPTE-RENDU de REUNION

du CONSEIL MUNICIPAL du 05 FEVRIER 2018

Étaient présents :

Monsieur René SCHULLER, Monsieur Denis LESAINT, Monsieur Etienne HERISSANT, Madame Françoise DROUIN, Monsieur Philippe BERGER, Madame Aurélie BILLAUDEL, Madame Nathalie DUCROS, Madame Kavita MORILLON, Monsieur Alain MOUTON, Monsieur Jean-Pierre PARJOIE, Monsieur Ludovic PIGAULT, Monsieur Sébastien ROBIN, Madame Catherine SAUFFRIGNON, Madame Denise VINCENT, Monsieur David VERT.

Absent(s) excusé(s): Madame Aurélie BILLAUDEL, Monsieur Etienne HERISSANT et

Monsieur Ludovic PIGAULT

Absent(s): Néant. Procuration(s): Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BERGER

ORDRE DU JOUR:

1. Convention urbanisme

Le Maire présente au Conseil, la nouvelle obligation applicable au 1^{er} janvier aux communes appartenant aux communautés de communes de plus de 5000 habitants d'instruire par leurs propres moyens les dossiers d'urbanisme auparavant traités par la Direction Départemental des territoires. La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole a choisi de créer un service urbanisme, un chargé en urbanisme a été recruté pour cette mission. Il est proposé aux communes d'adhérer au service instructeur de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, les communes adhérentes paieront en fonction des dossiers déposés. Pour Saint-Germain-La-Ville le coût serait entre 4 000€ et 5 000€ environ par an.

Le Conseil donne son accord à la signature de la convention.

2. Subvention

Le Maire présente les travaux qui seront réalisés ou finis cette année :

- -sacristie de l'église
- -rue de Marson, Beaumont et ruelle Georges
- -mise aux normes PMR de l'ancienne école
- -rénovation du presbytère pour la nouvelle mairie

Le Maire rappelle au Conseil que les dossiers de la sacristie et rénovation des routes ont déjà été présentés au titre de la DETR et n'ont pas été acceptés. Le Maire a demandé l'autorisation de représenter ces dossiers au titre de la DETR 2018 ce qui a été accepté.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de représenter le dossier sacristie, en complément de la subvention du département et pour les routes et de demander la DETR pour l'ancienne école et la nouvelle mairie ainsi que des subventions départementale et régionale pour la mairie. Le Conseil donne son accord.

3. Mises aux normes PMR ancienne école

Le Maire présente les plans des sanitaires pour l'ancienne école

4. Nouvelle mairie, rémunération architecte

Le Maire présente au Conseil la proposition d'honoraires de l'architecte EUDES pour le projet de la nouvelle mairie qui s'élève à 22 500€ HT. Le Maire demande au Conseil de prendre une délibération pour la signature de l'acte d'engagement.

Le Conseil donne son accord.

Le maire présente les plans du projet de la nouvelle mairie.

5. Dépenses d'investissements

Le Maire informe le Conseil que des dépenses d'investissement seront à réaliser avant le vote du budget (nouvelle mairie, ancienne école....) Il demande au Conseil l'autorisation de réaliser des dépenses d'investissements avant le vote du budget à hauteur de 25% des dépenses budgétisées en 2017 comme le prévoit la Loi.

Le Conseil donne son accord.

6. Sacristie

Les travaux extérieurs de la sacristie sont terminés, il est demandé si les travaux intérieurs seront faits cette année.

Le Maire informe que les travaux de rénovation intérieure de la sacristie ont déjà été commencés par les employés communaux.

7. Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

- Monsieur Eloi LURASCHI a été recruté pour gérer le service urbanisme.
- Suite au débat d'orientation budgétaire il s'avère que les besoins de financement ont augmenté par la prise en charge de nouvelles compétences et que les dotations de l'Etat ont diminué. La CCMC vas opter pour l'augmentation des impôts et demande aux communes de diminuer leurs taux. Le Maire propose au Conseil de ne pas diminuer les taux étant donné qu'ils sont déjà peu élevés et que des gros travaux sont prévus sur la commune.
- Maison de santé: Sont installés: deux médecins, un acuponcteur, quatre infirmières, deux sagesfemmes, deux kinés, un podologue et un pédicure. Un ostéopathe serait éventuellement intéressé pour s'installer, la maison de santé serait ainsi au complet.

Fin du Conseil à 21h45	
Le Maire	Le secrétaire de séance
R. SCHULLER	P BERGER